

UNIVALOM  
Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 MARS 2023

Délibération 2023-02

**OBJET : Modification des Commissions « Prévention » et  
« Déchèteries » d'UNIVALOM**

Le 24 mars 2023 à 10h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni  
au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal : .....	40
Désignés : .....	29
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 40 voix)	
Présents : .....	14
Visio : .....	0
Votants : .....	27
Procuration.....	5
Date de la convocation : 17 mars 2023	

#### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAOU, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;  
Bernard ALEND, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;  
Arnaud PRIGENT, Pierre CORPORANDY délégués de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

#### **Membres suppléants :**

Guy LOPINTO délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

#### **Procurations :**

Jean-Pierre DERMIT à Jean LEONETTI  
Marion MUSSO à Georges VAZIA  
Gilbert HUGUES, Anne-Marie BOUSQUET  
Françoise THOMEL à Hassan EL JAZOULI  
Denise LAURENT à Guy LOPINTO

#### **Membres excusés :**

Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ;  
Christophe FONCK, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission syndicale ;  
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;  
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20230324-2023-02-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2023  
Date de réception en préfecture : 04/04/2023

Mme Khéra BADAOU est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Les dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent d'instituer des Commissions Syndicales dites parfois « d'instruction ».

Présidées de droit par le Président d'UNIVALOM, ou son représentant nommé par arrêté parmi les délégués, elles sont strictement composées de délégués syndicaux. Elles émettent un avis sur les dossiers syndicaux soumis à leur appréciation.

Par délibération n°2020-20 du 10 septembre 2020, le Comité syndical d'UNIVALOM a créé la Commission « Prévention, communication et valorisation des déchets » composée de 9 membres et la Commission « Déchèteries » du Syndicat composée de 10 membres.

Par délibération n°2022-46 du 15 septembre 2022, le Comité syndical d'UNIVALOM a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Alpes d'Azur au Syndicat mixte UNIVALOM à la compétence obligatoire traitement des déchets comprenant toutes les opérations de transports relatifs au traitement (c'est à dire le transport de déchets depuis les déchèteries et quais de transferts jusqu'aux installations de traitement des déchets) ainsi qu'à la compétence optionnelle à la carte d'UNIVALOM « Déchèteries ».

Suite à cette adhésion de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il convient de désigner un membre supplémentaire représentant cette Collectivité au sein de chacune de ces deux Commissions.

Un appel à candidature est lancé parmi les représentants de la CCAA pour devenir membre de ces deux commissions techniques du Syndicat :

Monsieur Arnaud PRIGENT se porte candidat pour la Commission « Prévention, communication et valorisation des déchets ».

Monsieur Arnaud PRIGENT se porte candidat pour la Commission « Déchèteries ».

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- DESIGNE Monsieur Arnaud PRIGENT membre de la Commission « Prévention, communication et valorisation des déchets » d'UNIVALOM ;
- DESIGNE Monsieur Arnaud PRIGENT membre de la Commission « Déchèteries » d'UNIVALOM ;

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20230324-2023-02-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2023  
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Date de mise en ligne :

4 AVR. 2023